

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INEAT – RENTRÉE 2023

Imprimé à retourner au service DRH par le département d'origine pour le 28/04/2023 au plus tard
par courriel : mouvement1d46@ac-toulouse.fr

AGENT (souhaitant intégrer le département du Lot)

Civilité	<input type="text"/>
NOM D'USAGE	<input type="text"/>
NOM DE FAMILLE	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
ADRESSE ACTUELLE	<input type="text"/>
ADRESSE DANS LE LOT	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail (obligatoire)	<input type="text"/>
Nombre d'enfants à charge (-18 ans au 01/09/2023) :	<input type="text"/>

SITUATION ADMINISTRATIVE 2022-2023

Corps / grade : Instituteur(trice) PE stagiaire PE CN PE HC PE CE

Échelon :

En activité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text"/>
Disponibilité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text"/>
Détachement	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text"/>
Congé parental	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text"/>

MOTIF DE LA DEMANDE (joindre une lettre manuscrite et les justificatifs)

- RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS CONVENANCES PERSONNELLES
 SITUATION SOCIALE (autorité parentale conjointe, autre situation sur justificatifs)
 SITUATION MÉDICALE (handicap agent/conjoint/enfants, situation médicale ne relevant pas du handicap)

Participation aux permutations informatisées 2023 : OUI, barème NON

Demande d'EXEAT 1ère demande renouvellement

Si renouvellement, précisez l'(les) année(s) de la (des) demande(s) (pour le département du Lot) :

SITUATION ADMINISTRATIVE 2023-2024

En activité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Réintégration après disponibilité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Demande de disponibilité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text"/>
Congé parental	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text"/>

Les agents entrants ayant obtenu un accord de leur département d'origine pour une demande de temps partiel ou de disponibilité sur autorisation doivent renouveler leur demande auprès du département d'accueil.
L'accord du département d'origine ne vaut pas accord du département d'accueil.

VŒUX (départements demandés par ordre de priorité) :

1 - <input type="text"/>	4 - <input type="text"/>
2 - <input type="text"/>	5 - <input type="text"/>
3 - <input type="text"/>	6 - <input type="text"/>

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage, en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à reprendre mon activité au 1^{er} septembre 2023 et rejoindre le poste qui me sera attribué.

Fait à : , le

Signature

IMPORTANT :

les dossiers sont à retourner au service DRH par le département d'origine. Vous veillerez à accompagner votre demande de toutes les pièces justificatives (cf.annexe 3). Les dossiers incomplets ou envoyés après le 28 avril 2023 ne pourront pas être traités.

Aucun ineat ne sera accordé sans accord préalable du département d'origine.